

MAC EQUILIBRE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan

de D : 861.249, un actif net de D : 857.576 et un bénéfice de D : 80.661, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 37,93% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	536 008	601 393
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		156 269	249 667
Obligations et valeurs assimilées		342 635	332 660
Titres OPCVM		37 104	19 066
Placements monétaires et disponibilités		325 241	351 897
Disponibilités		325 241	351 897
TOTAL ACTIF		861 249	953 290
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	3 601	4 382
Autres créditeurs divers	6	72	56
TOTAL PASSIF		3 673	4 438
ACTIF NET			
Capital	11	845 481	922 508
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1	4
Sommes distribuables de l'exercice en cours		12 094	26 340
ACTIF NET		857 576	948 852
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		861 249	953 290

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	2007
		2008	2007
Revenus du portefeuille-titres	7	21 695	40 568
Dividendes		4 222	24 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 473	16 341
Revenus des placements monétaires	8	5 500	1 764
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 195	42 332
Charges de gestion des placements	9	(12 248)	(12 670)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 947	29 662
Autres produits		161	-
Autres charges	10	(3 002)	(2 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 106	27 476
Régularisation du résultat d'exploitation		(12)	(1 136)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 094	26 340
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	1 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 759)	(7 573)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		79 992	75 249
Frais de négociation		(9 678)	(4 832)
RESULTAT DE L'EXERCICE		80 661	90 320

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	80 661	90 320
Résultat d'exploitation	12 106	27 476
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 759)	(7 573)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 992	75 249
Frais de négociation de titres	(9 678)	(4 832)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(22 258)	(11 181)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(149 679)	298 896
Souscriptions		
- Capital	1 343 406	871 145
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 626)	21 845
- Régularisation des sommes distribuables	32 689	13 007
Rachats		
- Capital	(1 464 974)	(571 979)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 217)	(36 917)
- Régularisation des sommes distribuables	(36 786)	(9 678)
- Droits de sortie	35 829	11 473
VARIATION DE L'ACTIF NET	(91 276)	378 035
ACTIF NET		
En début de période	948 852	570 817
En fin de période	857 576	948 852
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	7 338	4 795
En fin de période	6 371	7 338
VALEUR LIQUIDATIVE	134,606	129,307
TAUX DE RENDEMENT	6,87%	9,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 536.008 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		161 794	156 269	18,22%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		161 794	156 269	18,22%
ADWYA	3 000	15 918	18 579	2,17%
ATL	11 000	42 680	39 270	4,58%
BNA	100	809	884	0,10%
ATTIJARI BANK	1 600	23 374	21 970	2,56%
BT	250	27 756	27 812	3,24%
CIL	100	1 585	1 740	0,20%
SFBT	150	1 890	1 589	0,19%
STB	100	942	894	0,10%
TL	800	20 173	18 318	2,14%
TPR	5 000	25 200	23 640	2,76%
UIB	100	1 150	1 273	0,15%
CIL DA 2008	100	317	300	0,03%
Titres OPCVM		36 640	37 104	4,33%
Actions des SICAV		36 640	37 104	4,33%
SICAV FIDELITY	350	36 640	37 104	4,33%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		309 500	342 635	39,95%
Obligations de sociétés		45 000	47 084	5,49%
Emprunt Amen Bank	500	45 000	47 084	5,49%
Bons du Trésor Zéro Coupons		264 500	295 551	34,46%
BTZC 10/2016	500	264 500	295 551	34,46%
TOTAL		507 934	536 008	62,50%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2007	586 536	18 160	(3 303)	601 393	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	1 910 226			1 910 226	
Titres OPCVM	243 870			243 870	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(2 001 558)			(2 001 558)	75 750
Titres OPCVM	(226 140)			(226 140)	4 242
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
* Plus ou moins values					
Actions cotées			(2 066)	(2 066)	
Titres OPCVM			308	308	
* Intérêts courus		14 975		14 975	
Soldes au 31 décembre 2008	507 934	33 135	(5 061)	536 008	79 992

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 3.601 contre un solde de D : 4.382 au 31 décembre 2007, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	2 398	2 841
Rémunération du dépositaire	145	218
Rémunération du CAC	1 058	1 323
Total	<u>3 601</u>	<u>4 382</u>

Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 72, contre un solde de D : 56 à la clôture de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 à D : 21.965 contre un solde de D : 40.568 au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

	2008	2007
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	3 455	15 979
des titres OPCVM	767	8 248
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	2 273	2 336
intérêts des BTZC	15 200	14 005
TOTAL	21 695	40 568

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 5.500 contre D : 1.764 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	200	-
Intérêts des dépôts à vue	5 300	1 764
TOTAL	5 500	1 764

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 12.248, contre un solde de D : 12.670 au 31 décembre 2007, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	11 134	11 040
Rémunération du dépositaire	1 114	1 630
Total	<u>12 248</u>	<u>12 670</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 3.002, contre un solde de D : 2.186 au 31 décembre 2007, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du CAC	1 909	1 029
Rémunération du CMF	980	1 086
Services bancaires et assimilés	83	71
Autres	30	-
Total	<u>3 002</u>	<u>2 186</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2007</u>	
Montant	922 508
Nombre de parts émises	7 338
Nombre de copropriétaires	53
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	1 343 406

Nombre de parts émises	10 686
Nombre de copropriétaires nouveaux	4
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(1 464 974)
Nombre de parts rachetées	(11 653)
Nombre de copropriétaires sortants	(19)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 759)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 992
Régularisation des sommes non distribuables	(59 843)
Droits de sortie	35 829
Frais de négociation	(9 678)
<u>Capital au 31-12-2008</u>	
Montant	845 481
Nombre de parts	6 371
Nombre de copropriétaires	38

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2008	2007	2006
Revenus des placements	4,269	5,769	2,898
Charges de gestion des placements	(1,922)	(1,727)	(1,394)
Revenus net des placements	<u>2,346</u>	<u>4,042</u>	<u>1,504</u>
Autres produits	0,025	-	0,019
Autres charges	(0,471)	(0,298)	(0,183)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,900</u>	<u>3,744</u>	<u>1,339</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	(0,155)	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,897</u>	<u>3,589</u>	<u>1,401</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,276)	(1,032)	0,891
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,556	10,255	10,490
Frais de négociation	(1,519)	(0,658)	(0,801)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>10,761</u>	<u>8,565</u>	<u>10,579</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>12,661</u>	<u>12,309</u>	<u>11,919</u>
Droits de sortie	5,624	1,564	0,504
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>16,385</u>	<u>10,129</u>	<u>11,083</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(9,393)	(2,054)	6,559
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>6,992</u>	<u>8,075</u>	<u>17,642</u>
Valeur liquidative	134,606	129,307	119,044
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,46%	1,39%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,24%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,44%	2,89%	1,28%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.